

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-00-01 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT

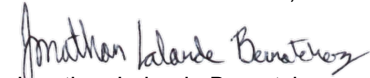
AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 8 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le projet de règlement 2018-00-01 intitulé « Règlement numéro 2018-00-01 modifiant le règlement numéro 2018-00 relatif à la démolition d'immeubles afin de préciser son champ d'application et d'actualiser certaines dispositions. »

Ce projet de règlement vise à simplifier le traitement des demandes en soustrayant à l'autorisation du Comité de démolition les bâtiments dont l'année de construction initiale est 1940 ou ultérieure, sauf s'ils constituent des immeubles patrimoniaux.
2. Le projet de règlement 2018-00-01 s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Catherine.
3. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **21 septembre 2026 à 18 h 00** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
4. Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 septembre 2026



Jonathan Lalande Bernatchez, notaire
Greffier adjoint